

Saint-Hippolyte, 29/05/2017

Appel à projets dans le domaine de la formation – 2017

Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus européen », crée en 2016, regroupe les universités de Basel, de Freiburg, de Haute-Alsace, de Strasbourg ainsi que le Karlsruher Institut für Technologie. Il s'agit du principal acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur. Il a pour objectif de constituer un espace scientifique et académique sans frontières à rayonnement international.

Eucor – Le Campus européen attribue un soutien financier « Seed Money » pour l'amorçage de projets transfrontaliers qui se distinguent par leur qualité scientifique et académique, leur originalité et leur pertinence.

Deux catégories de financement sont prévues dans le cadre de cet appel à projet : un soutien aux projets dans le domaine de la recherche – y compris les programmes doctoraux – et de l'innovation et un soutien aux projets dans le domaine de la formation. Au total, 300 000 € sont mis à disposition pour cet appel à projets en 2017.

OBJECTIFS

Le soutien « Seed Money » pour les projets dans le domaine de la formation a pour but de développer et d'approfondir la coopération entre les universités membres. Il est destiné à financer des **projets transfrontaliers innovants** dans le domaine de l'offre de formation.

Les projets doivent apporter des réponses aux problématiques rencontrées dans le cadre des formations au sein d'Eucor – Le Campus européen. Ils doivent également permettre aux étudiant(e)s et aux enseignant(e)s de profiter de manière optimale des ressources et compétences synergiques et/ou complémentaires disponibles dans le Rhin supérieur.

Les projets doivent avoir un caractère innovant et avoir un impact positif durable sur les offres de formations communes au sein d'Eucor – Le Campus européen. Ils peuvent avoir pour objectif le développement de nouveaux cursus, l'amélioration de cursus existants ou encore l'expérimentation de pratiques pédagogiques innovantes (projets pilotes).

La préparation d'une demande de subvention auprès d'institutions nationales ou européennes (p. ex Université Franco-Allemande) est un plus.

Un soutien financier maximal de 60 000 euros par projet peut être accordé. La durée des projets est de 18 mois maximum. Le financement des projets retenus débutera au plus tôt le 1^{er} janvier 2018. Les projets de plus petite envergure peuvent également être subventionnés.

CONDITIONS

L'appel d'offres est ouvert aux enseignants-chercheurs et chercheurs confirmés affectés dans l'un des établissements membres d'Eucor – Le Campus européen.

Le projet doit prévoir une coopération active entre, au minimum, deux universités membres d'Eucor – Le Campus européen d'au moins deux pays. Les projets en partenariat avec trois universités (ou plus) sont fortement encouragés. Le montant de financement maximum de 60 000 euros ne sera accordé en règle générale qu'à des projets en partenariat avec au minimum trois universités partenaires.

La participation de partenaires issus du monde socio-économique (entreprises, administrations), notamment de l'espace du Rhin supérieur, est souhaitée. Ces partenaires ne pourront toutefois pas bénéficier d'un financement direct. Les projets seront gérés au sein des universités membres d'Eucor – Le Campus européen. Le financement d'établissements de formation en dehors du GECT Eucor – Le Campus européen n'est pas possible.

Pour les projets ayant pour objectif d'élaborer de nouveaux cursus de formation ou de modifier considérablement des cursus de formation existants, une concertation préalable avec les services compétents des universités partenaires du projet doit avoir lieu. Une déclaration de consentement des dits services devra aussi être jointe à la demande.

Pour les projets prévoyant une coopération avec certains services administratifs des universités membres, le service concerné doit être informé en amont et le type de coopération précisé dans la demande.

MODALITES DE SOUMISSION ET CALENDRIER

La demande doit être déposée par le porteur de projet sous forme électronique (formulaire en ligne) auprès du bureau de coordination du GECT Eucor – Le Campus européen **au plus tard le 2 octobre 2017 à 14h00.**

Les coordonnées de l'interlocuteur au sein de votre université sont précisées dans la notice explicative.

La demande peut être rédigée intégralement en allemand et français ou uniquement en anglais. Les critères de rédaction sont indiqués dans la notice explicative pour le dépôt de demandes de financement pour les projets dans le domaine de la formation au sein d'Eucor – Le Campus européen.

Le financement des projets retenus débutera au plus tôt le 1^{er} janvier 2018 pour une durée maximale de 18 mois.

DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles dans le cadre du projet sont les suivantes :

- le recrutement de personnel (post-doctorant, doctorant, personnel technique, étudiants vacataires, etc.), sachant que le poste du porteur de projet n'est pas éligible ;
- les frais de fonctionnement ;
- les frais de mission ;
- les frais liés au recours à des compétences externes ;
- l'organisation de colloques et d'ateliers, à la condition qu'ils servent directement à la préparation de la demande de financement tiers notifiée.

Ne sont pas éligibles au financement : les dépenses de construction et d'aménagement, les loyers, les coûts de maintenance, les dépenses liées à l'équipement général de l'institut (acquisition de matériel informatique, mobilier de bureau, outils, vêtements de protection), les coûts issus de l'achat, du remplacement ou de la réparation d'outillage, les frais de port, les frais de téléphonie et les dépenses en matériel de bureau.

Merci de trouver le détail des spécificités nationales concernant les personnes autorisées à déposer une demande et les dépenses éligibles au sein des directives d'utilisation propres au dispositif de soutien Seed Money « formation »¹. Ces directives font partie de la notification d'attribution. En acceptant les fonds accordés, le porteur de projet s'engage à respecter lesdites directives.

¹ En cours de rédaction par le GECT Eucor – Le Campus européen

PROCEDURE DE SELECTION ET CRITERES D'EVALUATION

Le processus de sélection des projets se divisera en deux phases.

La première phase se concentrera sur l'aspect pédagogique et scientifique des demandes. Une commission ad hoc paritaire « formation » du GECT Eucor – Le Campus européen procède à une présélection qui sera transmise à la Commission des vice-présidents du GECT Eucor – Le Campus européen.

Lors de la seconde phase, la Commission des vice-présidents du GECT Eucor – Le Campus européen évaluera la pertinence stratégique des demandes. La décision finale d'attribution des fonds sera prise par l'Assemblée des présidents et recteurs du GECT Eucor – Le Campus européen.

Il n'existe sur le plan du droit aucune garantie de se voir attribué un quelconque financement.

La décision de financement définitive sera transmise au porteur fin décembre 2017.

Les projets seront sélectionnés selon les critères d'évaluation suivants :

- la qualité didactique, l'originalité et la pertinence du concept ;
- la plus-value pour les étudiant(e)s et les enseignant(e)s des universités membres d'Eucor – Le Campus européen ;
- la transposabilité du concept à d'autres cursus de formation ;
- l'influence sur le long terme sur la structuration de l'offre de formation au sein d'Eucor – Le Campus européen ;
- pour les projets ayant pour objectif d'élaborer de nouveaux cursus de formation ou de modifier considérablement des cursus de formation existants : l'adéquation, la complémentarité avec les cursus de formation déjà proposés par les universités membres (justifiées p. ex. par des enquêtes et des études de marché) et la solidité des moyens financiers et humains dans l'optique de pérennisation de la formation ;
- la contribution du projet à la mise en réseau durable des universités membres ;
- la pertinence du projet pour renforcer le profil d'Eucor – Le Campus européen en terme de formation.

CRITERES DE NON-RECEVABILITE

Les projets pour lesquels des candidatures ont déjà été déposées auprès d'autres organismes de soutien ne sont pas éligibles. Par le dépôt de la demande, le porteur de projet certifie que la même demande n'a pas déjà été déposée auprès d'un ou plusieurs autres organismes de soutien.

Si un tel dépôt de demande devait avoir lieu après la remise du dossier, les demandeurs s'engagent à informer sans délai le bureau de coordination du GECT Eucor – Le Campus européen.

Les projets bénéficiant d'un financement dans le cadre de cet appel d'offres ne pourront pas déposer une seconde demande lors des prochains appels.